

**Conseil Communautaire du 20 décembre 2018**

<b>D 2018</b>		<b>H</b>	<b>08</b>
<b>Nombre de Conseillers</b>			
En exercice	87		
Présents	77 dossier 1 à 7 – 74 dossier 8 – 73 dossier 9 à 14 – 70 dossier 15 à 33.		
Votants	83 dossier 1 à 7 – 82 dossier 8 à 14 – 81 dossier 15 à 33.		

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **14 décembre 2018** s'est réuni à l'espace Exposition de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET

**Etaient présents**

<b><u>Agmé</u></b>	Patrick GAUBAN
<b><u>Beaupuy</u></b>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE
<b><u>Birac sur Trec</u></b>	Alain LERDU
<b><u>Calonges</u></b>	François NÉRAUD
<b><u>Castelnau Sur Gupie</u></b>	Guy IANOTTO
<b><u>Caubon Saint Sauveur</u></b>	Catherine BERNARD
<b><u>Caumont Sur Garonne</u></b>	Pierre IMBERT
<b><u>Clairac</u></b>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<b><u>Cocumont</u></b>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir de Jean.François THOUMAZEAU à partir du dossier n°8) – Lisette DE LUCA
<b><u>Couthures Sur Garonne</u></b>	Jean.Michel MOREAU
<b><u>Escassefort</u></b>	Edith LORIGGIOLA
<b><u>Fauguerolles</u></b>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir de Josette PATISSOU à partir du dossier n°15)
<b><u>Fauillet</u></b>	Gilbert DUFOURG
<b><u>Fourques Sur Garonne</u></b>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Sophie BORDERIE à partir du dossier n°8) – Josette PATISSOU (jusqu'au dossier n°14)
<b><u>Gaujac</u></b>	Jean.François THOUMAZEAU (jusqu'au dossier n°7)
<b><u>Gontaud de Nogaret</u></b>	Danièle ANGOT
<b><u>Grateloup Saint Gayrand</u></b>	/
<b><u>Jusix</u></b>	Michel GUIGNAN
<b><u>Lafitte Sur Lot</u></b>	Patricia GAVA ( <i>Suppléante</i> )
<b><u>Lagruère</u></b>	Jacques VERDELET
<b><u>Lagupie</u></b>	Jean.Max MARTIN (+ pouvoir de Sylvie BARBE à partir du dossier n°15)
<b><u>Le Mas d'Agenais</u></b>	Sylvie BARBE (jusqu'au dossier n°14) - Francis DUTHIL (+ pouvoir d'Alain PREDOUR)
<b><u>Longueville</u></b>	Guy FARBOS
<b><u>Marcellus</u></b>	Jean.Claude DERC
<b><u>Marmande</u></b>	Daniel BENQUET – Sophie BORDERIE (jusqu'au dossier n° 7) – Marie.Françoise BOUGUES – Serge CARBONNET – Roland CHRISTEN (+ pouvoir de Lydie ANGELY) - Charles CILLIÈRES – Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Josette JACQUET - Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Régine POVEDA à partir du dossier n°9) – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU – Bernard MANIER - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir de Martine CALZAVARA) – Laurence VALAY (+ pouvoir de Marie-Catherine BALLEREAU)
<b><u>Mauvezin sur Gupie</u></b>	Daniel BORDENEUVE
<b><u>Meilhan sur Garonne</u></b>	Régine POVEDA (jusqu'au dossier n°8)
<b><u>Montpouillan</u></b>	Didier MONPOUILLAN
<b><u>Puymiclan</u></b>	Michel FEYRY
<b><u>Saint Avit</u></b>	Michel COUZIGOU
<b><u>Saint Barthélémy d'Agenais</u></b>	Gaëtan MALANGE
<b><u>Saint Martin Petit</u></b>	Rogers STEFFAN ( <i>Suppléant</i> )
<b><u>Saint Pardoux du Breuil</u></b>	Jean-Marc DUBAN
<b><u>Saint Sauveur de Meilhan</u></b>	Francis LABEAU (jusqu'au dossier n°7)
<b><u>Sainte Bazeille</u></b>	Gilles LAGAÜZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL (jusqu'au dossier n°14) – Christine VOINOT
<b><u>Samazan</u></b>	Bernard MONPOUILLAN
<b><u>Sénéstis</u></b>	Jacques PIN ( <i>Suppléant</i> )
<b><u>Seyches</u></b>	Isabelle CESA - André CORIOU
<b><u>Taillebourg</u></b>	Jean.Pierre VACQUE
<b><u>Tonneins</u></b>	Daniel BARBAS – Régis BARD– Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Daniel GAIDELLA - Guy LAUMET (+ pouvoir de Liliane KULTON) – Elizabeth LE CHARPENTIER - Dante RINAUDO (+ pouvoir de Laurence LOUBIAT-MOREAU)
<b><u>Varès</u></b>	Jacky TROUVÉ
<b><u>Villeton</u></b>	Jean GUIRAUD
<b><u>Virazeil</u></b>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

**Absents ou excusés**

Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU - Martine CALZAVARA – Jean.Pierre MARCHAND - Thierry CARRETEY – Marie.France BONNEAU – Jacques BRO - Liliane KULTON – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Valérie TACCO - Sophie BORDERIE (à partir du dossier n° 8) - Jean.François THOUMAZEAU (à partir du dossier n°8) – Francis LABEAU (à partir du dossier n°8) – Régine POVEDA (à partir du dossier n°9) – Josette PATISSOU (à partir du dossier n°15) – Philippe RIGAL (à partir du dossier n°15) – Sylvie BARBE (à partir du dossier n°15)

**Pouvoirs de**

Alain PREDOUR à Francis DUTHIL – Lydie ANGELY à Roland CHRISTEN - Marie.Catherine BALLEREAU à Laurence VALAY – Martine CALZAVARA à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Liliane KULTON à Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT-MOREAU à Dante RINAUDO – Sophie BORDERIE à Jacques BILIRIT (à partir du dossier n°8) – Jean-François THOUMAZEAU à Jean-Luc ARMAND (à partir du dossier n°8) – Régine POVEDA à Joël HOCQUELET (à partir du dossier n°9) – Josette PATISSOU à Marilyne DE PARSCAU (à partir du dossier n°15) – Sylvie BARBE à Jean.Max MARTIN (à partir du dossier n°15)

**Secrétaire de Séance**

M. André CORIOU

**Dossier n°8 -  
BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL**

**Objet de la délibération**

La présente délibération a pour objet le vote du budget primitif 2019 du budget principal.

**Exposé des motifs**

Le Budget Primitif 2019 a été élaboré à partir des dépenses et recettes constatées lors des derniers comptes administratifs, de celles prévisibles pour 2019 et des priorités de l'agglomération pour l'exercice à venir.

Ce budget s'inscrit dans le contexte budgétaire évoqué lors du débat d'orientations budgétaires du 08 novembre 2018, à savoir la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement afin de financer le Plan Pluriannuel d'Investissement arrêté pour la période courant jusqu'en 2020.

**Ainsi, grâce au travail accompli lors de la préparation budgétaire, la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement permet de dégager une épargne brute de 5.2 M€.** Cette épargne permettra de financer les grands projets de l'agglomération développés dans le présent rapport.

Enfin, la pression fiscale étant déjà très élevée, il vous est rappelé que **le budget primitif 2019 a été bâti sans augmentation des taux des taxes ménages, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la cotisation foncière des entreprises.**

Toutes les inscriptions budgétaires sont détaillées ci-dessous ainsi que dans les tableaux qui accompagnent ce rapport.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

En prévisions, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **47 102 017.00 €**.

❖ **DEPENSES :**

✓ **Dépenses réelles de fonctionnement : 41 880 699.00 €**

Comme cela a été développé dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2019, **les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont maîtrisées et n'augmentent que de 1.07% pour l'année à venir.**

📌 **Chapitre 011 - Charges à caractère général : 12 422 787.00 €**

Ce chapitre a fait l'objet d'une attention toute particulière lors de la préparation du budget 2019. Ainsi, **l'examen ligne par ligne des inscriptions budgétaires et la recherche constante d'économies permettent d'afficher aujourd'hui une augmentation limitée à 1.73 % par rapport au budget 2018.** Et ce malgré l'augmentation contractuelle de nos marchés tels que le transport scolaire ou la collecte des ordures ménagères.

📌 **Chapitre 012 - Charges de personnel : 16 011 924.00 €**

La masse salariale est traditionnellement le poste le plus important dans les budgets locaux et son évolution a une incidence considérable dans les perspectives budgétaires des collectivités. Ainsi, le ratio charges de personnel/DRF était de 40.13 % en 2016 pour les groupements à fiscalité propre situés dans la même strate de population que VGA. Ce ratio établi par la Direction Générale des Collectivités Locales est un coefficient de rigidité puisque représentant une charge incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

Dans le budget primitif de 2019, ce ratio est égal à 38.23 % pour VGA, soit légèrement au-dessus de la moyenne des agglomérations.

**L'augmentation entre le budget 2018 et 2019 est limitée à 1.16 %.** En s'appuyant sur les outils mis en place (tableaux de bord de la masse salariale...), l'objectif est de maîtriser l'évolution de ce chapitre tout en maintenant l'effort de formation des agents de la collectivité.

#### ✚ **Chapitre 014 – Atténuation des charges : 7 110 300.00 €**

Dans ce chapitre figurent les attributions de compensation versées aux communes membres de VGA et le reversement de la taxe de séjour au profit de l'office de tourisme.

#### ✚ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 5 589 742.00 €**

Ce chapitre englobe la prise en charge des déficits des budgets annexes, la participation à ValOrizon et les subventions de fonctionnement versées.

L'augmentation de ce chapitre, 3.56 % par rapport au budget 2018, s'explique par l'augmentation de la subvention au budget annexe des pépinières d'entreprises en raison des travaux prévus suite aux intempéries de mai 2018.

#### ✚ **Chapitre 66 - Charges financières : 610 946.00 €**

L'estimation des frais financiers s'élève à 610 946.00 €, soit une diminution de 11.24 % par rapport à l'exercice 2018.

Pour mémoire, une partie de la dette a été renégociée dans le courant de l'année 2017 afin de dégager des marges de manœuvre financières.

#### ✚ **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 35 000.00 €**

Ouverture de crédits en cas d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

#### ✚ **Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 100 000.00 €**

Inscription d'une enveloppe de 100 k€ pour faire face aux dépenses imprévues.

#### ✓ **Dépenses d'ordre de fonctionnement : 5 221 318.00 €**

#### ✚ **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 2 992 642.00 €**

*La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice nous permet d'envisager un virement à la section d'investissement à hauteur de 2 992 642.00 € pour le financement des investissements.*

#### ✚ **Chapitre 042– Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 228 676.00 €**

*Ce chapitre correspond aux amortissements de l'exercice. Ces dépenses transférées en recettes de la section d'investissement contribuent au financement global des dépenses de cette même section.*

### ❖ **RECETTES**

#### ✓ **Recettes réelles de fonctionnement : 44 358 017.00 €**

Les recettes réelles de fonctionnement sont en **augmentation de 1.11%** par rapport au budget 2018.

Les recettes liées à la fiscalité et aux dotations de l'Etat ont été estimées avec prudence dans l'attente du vote de la Loi de finances pour 2019 et des notifications de la Préfecture. L'inscription des montants définitifs de ces recettes se fera dans le cadre du budget supplémentaire.

#### ✚ **Chapitre 013 – Atténuation des charges : 305 000.00 €**

Cette inscription correspond à une provision de remboursement par notre assureur des rémunérations des personnels en arrêt de maladie ou accident de travail.

## 🚧 Chapitre 70 – Produits des services : 2 779 128.00 €

Ce chapitre est en augmentation de 10.74 % par rapport à 2018. Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation progressive de la redevance spéciale et l'ajustement des mises à disposition de personnel.

## 🚧 Chapitre 73 – Impôts et taxes : 27 053 690.00 €

**Les taux de fiscalité ménages et entreprises n'augmenteront pas en 2019 afin de ne pas accentuer la pression fiscale sur les contribuables du territoire.**

L'hypothèse moyenne d'augmentation des bases fiscales, base de calcul pour les taxes foncières, d'habitation et la cotisation foncière des entreprises, permettra d'attendre un produit de 13 868 220 € en 2019.

Les principaux autres postes de ce chapitre concernent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (2 900 000 €), la TEOM (6 023 562 €), le FNGIR (1 792 035 €), la TASCOM (953 489 €) et le FPIC pour 812 000 €.

## 🚧 Chapitre 74 – Dotations et participations : 14 026 488.00 €

Ce chapitre est en diminution de 0.70 % par rapport à l'exercice 2018 en raison, notamment, de l'écrêtement de la part compensation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

La DGF et les compensations de l'Etat seront ajustées dès la notification de ces dernières.

## 🚧 Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 193 211.00 €

Ce chapitre enregistre principalement les loyers des bâtiments communautaires.

## 🚧 Chapitre 77 – produits exceptionnels : 500.00 €

## ✓ Recettes d'ordre de fonctionnement : 2 744 000.00 €

## 🚧 Chapitre 042– Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 744 000.00 €

*Ce chapitre correspond à la valorisation des travaux en régie et à l'amortissement des subventions. Ceux-ci sont transférés en section d'investissement.*

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

En prévisions, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **14 846 027.00 €**.

### ❖ DEPENSES

## ✓ Dépenses d'équipement : 9 001 877.11 €

**L'année 2019 sera marquée par l'effort d'investissement** puisque le montant des dépenses d'équipement inscrites au budget est de 9.0 M€. A ce montant s'ajoutent les travaux en régie à hauteur de 2.7 M€, soit un total de 185 € par habitant alors que les groupements à fiscalité propre de la même strate démographique que VGA étaient à 74 € en 2016 (source DGCL).

Parmi les investissements inscrits à ce budget, vous noterez plus particulièrement les opérations suivantes :

- Les travaux de voirie (APCP en cours) ;
- Les fonds de concours aux communes ;
- La réhabilitation de l'ALSH de Marmande ;
- Les travaux du Pôle Jeunes ;

- Les travaux d'accessibilité de la Gare de Marmande ;
- La voie verte ;
- Les aides aux entreprises ;
- La maison de santé de Clairac ;
- Gens de Garonne ;
- Acquisition foncières (service agriculture) ;
- Réhabilitation des déchetteries ;
- Travaux dans les piscines.

Vous trouverez le détail de ces dépenses par opération dans les tableaux annexés à ce rapport.

✓ **Dépenses financières : 3 000 149.89 €**

✚ **Chapitre 16 – Remboursement d'emprunt et dettes : 2 200 150.00 €**

Ce chapitre correspond au remboursement du capital de la dette pour l'année 2019.

✚ **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 700 000.00 € (Zones André Thevet et Marmande Sud)**

✚ **Chapitre 020 – Dépenses imprévues : 99 999.89 €**

Inscription d'une enveloppe de 100 k€ pour faire face aux dépenses imprévues d'investissement.

✓ **Dépenses d'ordre d'investissement : 2 844 000.00 €**

✚ **Chapitre 040– Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 744 000.00 €**

Ce chapitre correspond à la valorisation des travaux en régie et à l'amortissement des subventions.

✚ **Chapitre 041– Opérations patrimoniales : 100 000.00 €**

❖ **RECETTES**

✓ **Recettes d'équipement : 8 142 855.00 €**

✚ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 1 750 645.00 €**

Il s'agit des subventions d'investissement liées aux inscriptions citées en dépenses d'investissement. Vous trouverez le détail de ces recettes dans les tableaux joints à ce rapport.

✚ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 6 392 210.00 €**

Ce chapitre correspond à l'emprunt prévisionnel pour l'année 2019, avant reprise des excédents de 2018 qui viendront le minimiser. Celui-ci sera réalisé en fonction du besoin de financement qui sera constaté en fin d'exercice.

✓ **Recettes financières : 1 381 854.00 €**

✚ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 205 702.00 €**

FCTVA calculé sur les dépenses d'investissement éligibles de 2019 puisque VGA perçoit cette recette sans décalage et l'année même de leur réalisation.

✚ **Article 165 – Dépôts et cautionnement reçus : 150.00 €**

✚ **Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations : 176 002.00 €**

Prévision de recettes pour les cessions d'immobilisations sur l'année 2019 (dont la clinique Baillis).

✓ **Recettes d'ordre d'investissement : 5 321 318.00 €**

✚ **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 2 992 642.00 €**

Montant prévisionnel du virement de la section de fonctionnement pour 2 992 642.00 €.

✚ **Chapitre 040– Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 228 676.00 €**

Ce chapitre correspond aux amortissements de l'exercice. Ces recettes transférées de la section de fonctionnement contribuent au financement global des dépenses d'investissement.

✚ **Chapitre 041– Opérations patrimoniales : 100 000.00 €**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

**Le Conseil Communautaire,**

**Approuve** le Budget Primitif 2019 du budget principal équilibré en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement : 47 102 017.00 euros  
- section d'investissement : 14 846 027.00 euros

**Autorise** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Résultat du vote**

<b><i>Votants</i></b>	<b>82</b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b>75</b>	
<b><i>Contre</i></b>	<b>3</b>	<b>Philippe RIGAL – Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU</b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b>4</b>	<b>Bernard CABANE – Bernard MANIER – Joël HOCQUELET – Charles CILLIERES</b>

Fait à Marmande, le 20 décembre 2018

**Daniel BENQUET**  
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage

Le 21 décembre 2018